

*Collectif de Défense du Droit d'Asile
des migrants du CAO de Mérignac
en Gironde.*

Bourse du travail, 44 cours Aristide Briand
Resf 33
33075 Bordeaux Cedex

Bordeaux le 1^{er} juin 2017

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Nous sommes un collectif de citoyens, soutenus par de nombreuses organisations, apportant notre soutien aux migrants qui ont vécu six mois au Centre d'Accueil et d'Orientation de Mérignac. Tous sont en grande détresse psychologique depuis qu'il leur a été signifié pour la plupart d'entre eux que, n'étant passés par Calais, il leur est appliqué la Procédure « Dublin » comme le stipule « le règlement Dublin III ».

Nous sommes habitants de deux communes de la Métropole bordelaise : Talence et Mérignac. Fin 2016, le Préfet de la Gironde est venu personnellement nous demander de réserver le meilleur accueil à des migrants qui seraient incessamment hébergés dans nos communes jusqu'au printemps 2017, via deux CAO, celui de Talence géré par *ADOMA* et celui de Mérignac géré par le *Diaconat*.

Un grand nombre de bénévoles se sont organisés rapidement, ont mis à disposition leurs compétences, se sont fait un devoir et un plaisir de les accueillir, de les entourer, de les accompagner, de leur enseigner le français, en étant attentifs à tous et à chacun. A Talence il a même fallu une mobilisation citoyenne vigoureuse et massive pour contrer une offensive du Front National particulièrement haineuse. Les jeunes gens de ces deux CAO ont pu se reposer, créer des liens, faire des démarches administratives, progresser dans l'apprentissage de la langue française et s'intégrer sans le moindre heurt.

En mars 2017, Monsieur le Préfet de la Gironde Pierre DARTOUT est venu dire combien il était satisfait de la qualité de l'accueil que nous avons mis en place et a annoncé la fermeture des CAO de nos deux communes, dont celui de Mérignac le 10 mai.

Les jeunes du CAO de Talence ont été « dédublinés » et ont pu demander l'asile en France et y accomplir toutes leurs démarches.

Le CAO de Mérignac accueillait lui 48 migrants qui n'étaient pas, pour la plupart, dans leur périple ô combien problématique (ce que vous n'ignorez pas), passés par Calais. Ils sont à ce jour, encore sous la Procédure « Dublin », hébergés pour quelques semaines dans un foyer, situé à Bordeaux et géré par *ADOMA* et *Le Diaconat* pour leur suivi administratif.

Depuis mars 2017, une grande majorité d'entre eux a reçu une lettre d'Information de la Préfecture, les informant de leur prochaine mise en Centre de Rétention Administrative et de leur prochain transfert en Italie.

Depuis leur arrivée, tous se rendent à chacune de leur convocation à la Préfecture de Bordeaux, afin d'aller y signer leur récépissé attestant ainsi leur non-délit de fuite et leur adresse administrative.

Ils doivent s'y présenter de façon régulière, néanmoins pour 11 d'entre eux, leur dernière convocation à la Préfecture leur a été fatale dans la mesure où ils ont été interpellés et placés au Centre de Rétention Administrative de Bordeaux. A ce jour, ils ont été notifiés d'un arrêté préfectoral « Transfert Dublin » et sont menacés d'être expulsés vers l'Italie dans les tous prochains jours.

Tous souhaitent déposer une demande d'asile en France. Ils sont tous détruits psychologiquement (ceux en CRA et leurs camarades qui sont encore libres....) par la décision de l'Etat Français qui leur refuse le droit de déposer leur demande d'asile en France.

Les accords de « Dublin » sont invoqués par les Préfets de nos départements, malgré la marge de manœuvre dont ils disposent légalement (art 17 Règlement « Dublin III »). Nous ne comprenons pas cette inégalité de traitements entre les demandeurs d'asile. Ils sont tous démunis, tous désireux de s'intégrer, tous effrayés à l'idée d'être renvoyés à l'errance et au danger dans des pays tels que l'Italie, porte d'entrée de l'UE, débordés par les demandes d'asile.

Certains Préfets, dont le notre, refusent de tirer les conséquences de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 17 mars dernier, en faisant un usage accru et injustifié de placement en rétention de demandeurs d'asile qui n'ont jamais tenté de fuir, se sont toujours rendus aux convocations et ont une adresse réelle.

L'enregistrement des empreintes lors du passage en Italie est à considérer avec beaucoup de circonspection. *Amnesty International* a effectué quatre missions de recherche en Italie en 2016, recueillant les propos de réfugiés et de migrants, et rencontrant autorités et organisations non gouvernementales à Rome, Palerme, Agrigente, Catane, Lampedusa, Tarente, Bari, Gênes, Vintimille et Côme. L'équipe de chercheurs a mené 174 entretiens avec des réfugiés et des migrants, et a eu des conversations plus courtes avec de nombreux autres. Il en ressort que très souvent les empreintes ont été recueillies sous contrainte, avec usage fréquent de la force et de la torture. Ce rapport, rendu public le 3 novembre 2016, démontre que non seulement l'approche des « centres de crise » privilégiée par l'UE pour le traitement des cas de réfugiés et de migrants au point d'arrivée compromet leur droit à demander l'asile, mais qu'elle alimente en outre des violations choquantes.

L'Italie, actuellement principal pays d'entrée européen, a adopté un décret le 28 mars 2017 qui remet profondément en cause les possibilités d'obtenir l'asile. Il prévoit entre autre pour les personnes ayant transité ou venant de pays considérés comme sûrs (par exemple la Turquie) de voir leur demande simplement rejetée ou traitée en procédure accélérée, des contrôles accrus pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, et des limitations dans les possibilités de défense et de recours.

Nous nous associons à l'appel de *l'Inter Collectifs Migrants Alpins* auquel nous souscrivons intégralement :

« Vous avez annoncé, lors de votre élection, qu'il est de votre « responsabilité d'entendre la colère, l'anxiété et les doutes... exprimés ». Vous semblez aussi avoir pris la mesure du drame qui se joue aujourd'hui en Méditerranée et dans les pays d'Afrique dont sont issus ces rescapés qui viennent chercher chez nous la paix. Parce que vous vous êtes engagés à nous écouter « en protégeant les plus fragiles, en organisant mieux les solidarités, en luttant contre toutes les formes d'inégalité ou de discrimination », nous vous demandons que « la France fraternelle » accueille sur nos territoires les migrants « dublinés » tel que l'Allemagne a su le faire.

Cela permettrait aux migrants qui le souhaitent de déposer leur demande d'asile en France là où ils sont accompagnés dans leurs démarches administratives et là où ils ont

déjà montré leur capacité à s'intégrer. Leurs témoignages racontent mieux que nos mots combien leurs vies sont en mises en danger par ces retours en arrière...

Ce geste d'humanité serait aussi un geste de sagesse si on regarde la question migratoire à l'échelle européenne.

L'Italie et la Grèce, nos partenaires européens, sont très fragilisés par les arrivées massives de migrants par la mer. Leurs politiques d'asile déjà sous pression pourraient s'écrouler suite aux retours des demandeurs d'asile « dublinés ».

L'effort de l'Italie est déjà considérable. Il représente le double de celui de la France si nous tenons compte des PIB par habitant et du nombre de demandeurs d'asile !

Monsieur le Président, nous vous invitons à prendre une mesure forte et exemplaire dès le début de votre mandat en annulant et en faisant cesser les demandes de transferts de « dublinés » que la France a formulées auprès d'un état voisin (11657 en 2015, puis 25963 en 2016...). Nous serons à vos côtés pour montrer que la France a la capacité d'accueillir dignement ceux qui sont venus chercher la protection et la sûreté chez nous.

Le règlement européen du 26 juin 2013, dit « Dublin III », prévoit qu'un pays peut « dedubliner » les demandeurs d'asile en les autorisant à faire leur demande dans un pays européen autre que celui de leur entrée dans l'Union Européenne. L'Allemagne vient de suspendre le renvoi vers la Hongrie des réfugiés passés sur son territoire. La France peut également suspendre le « dublinage », d'autant que notre pays est très loin d'avoir rempli les engagements pris à l'égard de l'Union Européenne, puisque nous avons relocalisé environ 3000 demandeurs d'asile, au lieu des 30000 annoncés.

La France ne peut pas être seulement le « Pays de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », mais elle doit être surtout le pays où les droits humains fondamentaux sont respectés. L'Etat doit agir pour donner, à toute personne contrainte de fuir son pays, le droit de trouver asile dans le pays de son choix »

Monsieur le Président nous voulons croire que vous aurez à cœur de faire ce geste d'humanité que nous attendons tous, citoyens de Talence et Mérignac, mais aussi d'Embrun dans les Hautes-Alpes, de Marseille, de Paris... et de bien d'autres. Mettez votre quinquennat sous le signe de la foi en l'Humanité. Les Migrants en ont le plus grand besoin.

Et nous en tant que Citoyens en avons également terriblement besoin.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Collectif de Défense du Droit d'Asile des migrants du CAO de Mérignac

et ses soutiens

RESF33, Association ARTS (Accueil Réfugiés Talence Solidarité), Mouvement des bénévoles du CAO de Mérignac, EELV Aquitaine, LDH33, AC !Gironde, Association AREVE (Accueil des Réfugiés en Val de l'Eyre), FSU 33, ASTI, Réseau universitaire bordelais AIME(Accueil et Insertion des Migrant-e-s et Exilé-e-s), Rénovation, Collectif pour l'égalité des droits, Tremplin (alphabétisation et soutien scolaire pour les mineurs isolés étrangers 33), La Cimade Bordeaux...